

Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | LAITUE ET CHICORÉE

N° 2, 11 juillet 2018

PRINCIPAUX INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2018 DANS LES LAITUES, LA CHICORÉE ET LE RADICCHIO

Ce bulletin d'information présente la liste des insecticides et fongicides homologués au Canada sur les divers types de laitues (pommée, romaine et feuilles) de même que sur les légumes-feuilles apparentés, soit le radicchio (*Cichorium intybus*) et la chicorée (*Cichorium endivia*), que celle-ci soit du type frisé (en anglais : 'endive') ou du type scarole (en anglais : 'escarole').

Les produits homologués, mais qui à notre connaissance ne sont pas disponibles sur le marché, n'ont pas été inclus. Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides permises en champ, du semis à la récolte. Les fumigants de sol, les traitements de semence et les traitements sur les transplants en serre ne sont pas présentés.

Comment utiliser la liste?

La liste est construite de manière à présenter, pour chacun des ennemis visés, l'ensemble des produits homologués disponibles. Elle donne aussi pour chaque usage permis, l'information suivante : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe de résistance, la dose recommandée, le délai d'attente avant la récolte, le coût approximatif du traitement et les principales remarques de l'étiquette.

La **matière active** indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour lutter contre l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous devez en choisir un dont la matière active est différente.

Le **groupe de résistance** sert de guide pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre une maladie ou un insecte, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes de résistance différents. Cette façon de faire limite le risque que l'organisme visé développe une résistance au pesticide utilisé. Pour plus d'information concernant les groupes de résistance, consultez la [directive d'homologation DIR99-06](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

La **dose recommandée** ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées **à l'hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93, et pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10 \div \text{espacement entre les rangs (cm)}$$

Le **coût par dose** représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois. Il est possible que des fournisseurs offrent des produits à des prix différents de ceux indiqués dans le présent communiqué. Notez aussi que le coût par dose n'inclut pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le **délai d'attente avant récolte** représente l'intervalle minimum (en jours) qui doit être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes, dont le nombre maximal de traitements permis sur la culture de même que certains renseignements sur la façon d'appliquer le produit.

Notez que le terme « répression » ('suppression' sur les étiquettes en anglais) fait référence à un niveau d'efficacité du produit sur le ravageur d'environ 75 %, ce qui est légèrement inférieur au standard qui varie de 95 à 100 % d'efficacité.

Le tableau résumé

Ce tableau regroupe, pour chaque type de traitement (insecticide ou fongicide), l'ensemble des produits homologués sur la culture et indique, pour chacun, les différents ennemis supprimés ou réprimés. Il donne aussi les principaux renseignements permettant d'évaluer le risque associé à chaque pesticide et les normes devant être respectées pour l'utiliser de manière sécuritaire. Les indices de risque pour l'environnement et la santé, le délai de réentrée au champ de même que le nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant récolte sont inclus dans ce tableau. Les noms commerciaux sont cliquables et mènent aux étiquettes des produits.

Les **indices de risque pour l'environnement et pour la santé** sont calculés à l'aide de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important. Notez que le calcul de ces indices tient généralement compte de la dose appliquée et que, lorsque plus d'une dose figure sur l'étiquette du pesticide, la dose la plus élevée a été utilisée. Les indices de risque ne varient cependant pas en proportion avec la dose. Si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, consultez la publication [Indicateur de risque des pesticides du Québec](#). Les producteurs qui désirent évaluer précisément les risques liés à l'usage des pesticides sur leur ferme peuvent utiliser l'outil [IRPeQ express](#).

Le **délai de réentrée** correspond à l'intervalle minimal (en heures) requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert, bien entendu, à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépisteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées. Le **nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant récolte** sont des spécifications qui ont principalement pour but d'éviter que l'on retrouve, dans le produit récolté, une quantité résiduelle du pesticide supérieure à la norme légale.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. **Il est conseillé de consulter SAgE lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.**



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Référez-vous aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Mario Leblanc, agronome, et Sandrine Dellatre, stagiaire, avec la collaboration de Céline Laroche et de Carl Dion Laplante, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Laitue et chicorée](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

CHICORÉE (FRISÉE ET SCAROLE) ET RADICCHIO – INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
ALTISES						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	1,25-2,50 L	21	34-67	Non homologué pour le radicchio. Maximum de 2 traitements par saison.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28/4A	750 g	S. O.	161	Répression. Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500 à 1 000 ml	1	93-187	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	77-129	Répression. Application au sol : traitement dans le sillon, au semis ou à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation. Maximum d'une seule application par année.
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	1,08-2,50 L	21	29-67	Non homologué pour le radicchio. Maximum de 2 traitements par saison.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	200 ml	7	16-18	Répression. Pas plus de 2 traitements par saison.
Kaolin	SURROUND WP	NA	12,5-25 kg	0	93-186	Répression. Produit accepté en agriculture biologique. Laisse un dépôt blanchâtre sur les parties traitées.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	77-129	Application au sol : traitement dans le sillon, au semis ou à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation. Maximum d'une seule application par année.
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG	11	500-1 000 g	0	ND	Appliquer dans 500 L d'eau/ha. Produit accepté en agriculture biologique.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 ml	1	55-58	Pas plus de 4 traitements par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	250-500 ml	1	47-93	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Méthoxyfénozide	INTREPID	18A	300-600 ml	1	36-72	Ne pas appliquer au total plus de 2 L/ha sur la culture.
Spinétorame	DELEGATE WG	5	140-200 g	1	59-85	Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinosad	ENTRUST SC	5	364 ml	1	205	Pas plus de 3 traitements par saison.
	SUCCESS 480 SC	5	182 ml	1	162	Pas plus de 3 traitements par saison.

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
MINEUSES						
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	4A	56-86 g	7	49-76	Ne pas faire plus de 5 applications par saison.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	55-87	Ne pas excéder 1 L de produit par hectare par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	1,0-1,5 L	1	187-280	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Cyromazine	CITATION 75 WP	17	188 g	7	ND	Pas plus de 5 traitements par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	77-129	Application au sol : traitement dans le sillon, au semis ou à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation. Maximum d'une seule application par année.
PUCERONS						
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	4A	56-86 g	7	49-76	Pas plus de 5 traitements par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500-1 500 ml	1	93-280	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Diméthoate	CYGON 480 EC	1B	600 ml-1 L	7	23-38	Non homologué pour le radicchio.
	LAGON 480 E				23-38	Pas plus de 2 applications par saison.
Fonicamide	BELEAF 50 SG	9C	0,12-0,16 kg	0	61-81	Pas plus de 3 traitements par saison.
Flupyradifurone	SIVANTO PRIME	4D	500-750 ml	1	52-78	Maximum de 2 L/ha par saison.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	200 ml	7	16-18	Pas plus de 2 traitements par saison.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	6 ml/100 m de rang	21	0,48-0,54/100 m de rang	Application au sol : incorporation dans la zone d'enracinement suivant différentes méthodes (voir l'étiquette). Un traitement par saison.
Malathion	MALATHION 85 E	1B	535-1 345 ml	7	19-48	Pas plus de 1 traitement par saison.
Pymétozine	FULFILL 50WG	9B	193 g	14	66	Pas plus de 2 traitements par saison.
Pyréthrines/Savon insecticide	TROUNCE	3 / NA	5,0 L/100 L d'eau	1	66/100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	SAFER'S	NA	2,0 L/100 L d'eau	0	ND	Produit accepté en agriculture biologique.
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	220-365 ml	3	61-101	Ne pas dépasser 730 ml/ha par saison.
Sulfoxaflor	CLOSER SC	4C	100-150 ml	3	49-74	Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	105 g	7	48	Maximum de 210 g/ha par saison (2 traitements).
	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	77-129	Applications au sol : traitement dans le sillon, au semis ou à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation. Maximum d'une seule application par année.

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
PUNAISE TERNE						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	2,50-5,25 L	21	67-141	Non homologué pour le radicchio. Maximum de 2 traitements par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	210 g	7	96	Répression. Maximum de 210 g/ha par saison (1 traitement).
THRIPS						
Spinétorame	DELEGATE WG	5	200-336 g	1	85-142	Maximum de 3 applications par année.
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	365 ml	3	101	Ne pas dépasser 730 ml/ha par saison.
VERS GRIS						
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500-750 ml	1	93-140	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 ml	1	55-58	Pas plus de 4 applications par saison.





NA : non applicable.




ND : donnée non disponible.

S. O. : sans objet, car application au sol à la plantation.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

CHICORÉE (FRISÉE ET SCAROLE) ET RADICCHIO – INSECTICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité				Insectes visés							
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Chicorée – Délai d'attente avant récolte (jours)	Radicchio – Délai d'attente avant récolte (jours)	Altises	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Thrips	Vers gris
Acétamipride (4A)	ASSAIL 70 WP	1	20	12	5	7	7				⊙	⊙			
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG 	ND	5	4	Au besoin	0	0			⊙					
Carbaryl (1A)	SEVIN XLR	168	172	24	2	21	NH	⊙	⊙				⊙		
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	4	1	1			⊙	⊙				⊙
Cyantraniliprole (28)	EXIREL 	175	5	12	4 ou Max. 4,5 L/ha	1	1	⊙		⊙	⊙	⊙			⊙
Cyantraniliprole/thiaméthoxame (28/4A) – au sol	MINECTO DUO 40 WG	389	39	12	1 (au sol)	S. O.	S. O.	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙			
Cyromazine (17)	CITATION 75 WP	24	3	12	5	7	7				⊙				
Diméthoate (1B)	CYGON 480 EC	132	66	72	2	7	NH								
	LAGON 480 E														
Flonicamide (9C)	BELEAF 50 SG	5	10	12	3	0	0					⊙			
Flupyradifurone (4D)	SIVANTO PRIME 	77	18	12	Max. 2 L/ha	1	1					⊙			
Imidaclopride (4A)	ADMIRE 240	211	6	24	2	7	7		⊙			⊙			
Imidaclopride (4A) – au sol		217	8	24	1 (au sol)	21	21						⊙		
Kaolin	SURROUND WP 	1	ND	0	Au besoin	0	0		⊙						
Malathion (1B)	MALATHION 85 E	144	92	24	1	7	NH					⊙			

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité				Insectes visés							
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Chicorée – Délai d'attente avant récolte (jours)	Radicchio – Délai d'attente avant récolte (jours)	Altises	Cicadelles	Fausse-arpenreuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Thrips	Vers gris
Méthoxyfénoside (18A)	INTREPID	92	13	12	Max. 2 L/ha	1	1			⊙					
Pymétozine (9B)	FULFILL 50WG	1	45	12	2	14	14					⊙			
Pyréthrine (3)/ Savon insecticide	TROUNCE 	153	73	24	Au besoin	1	1					⊙			
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	SAFER'S 	53	5	4	Au besoin	0	0					⊙			
Spinétorame (5)	DELEGATE WG	100	7	12	3	1	1			⊙				⊙	
Spinosad (5)	ENTRUST SC 	73	4	12	3	1	1			⊙					
	SUCCESS 480 SC														
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240 SC	1	115	12	Max. 730 ml/ha	3	3					⊙		⊙	
Sulfoxaflor (4C)	CLOSER SC	20	40	12	2	3	3					⊙			
Thiaméthoxame (4A)	ACTARA 25 WG	171	47	12	Max. 210 g/ha	7	7					⊙	⊙		
Thiaméthoxame (4A) – au sol	ACTARA 240 SC	175	74/110**	12	1 (au sol)	S. O.	S. O.	⊙	⊙		⊙	⊙			

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** 74 pour l'application dans le sillon et 110 pour l'application en surface.

ND : donnée non disponible.

NH : non homologué sur ce légume.

S. O. : sans objet, car application au sol à la plantation.



: Produit pouvant être autorisé en production biologique. Avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide.



: Application aérienne permise (voir l'étiquette).

CHICORÉE (FRISÉE ET SCAROLE) ET RADICCHIO – FONGICIDES




MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
AFFAISSEMENT SCLÉROTIQUE (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i> et <i>S. minor</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	NA	0,6-1,7 kg	0	51-145	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	250-333 ml	1	59-78	Pas plus de 3 traitements. Maximum de 1 L/ha par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75 L	3	102-145	Répression. Ne pas excéder 5,25 L de ce produit par hectare par saison. Homologué contre <i>Sclerotinia minor</i> seulement.
MILDIOU (<i>Bremia</i>)						
Amétoctradine et diméthomorphe	ZAMPRO	45 / 40	1 L	0	86	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluopicolide	PRESIDIO	43	220-292 ml	2	81-108	Doit être appliqué en mélange avec un autre fongicide efficace contre le mildiou. Maximum de 880 ml/ha par saison.
Sels de sodium, de potassium et d'ammonium de l'acide phosphoreux	PHOSTROL	33	2,9-5,8 L	0	28-69	Maximum de 7 applications par saison de croissance.
Sels de potassium de l'acide phosphoreux	CONFINE EXTRA	33	3-7 L	1	23-61	Ne pas appliquer plus de 6 fois par saison de croissance.
MOISSURE GRISE (<i>Botrytis</i>)						
<i>Aureobasidium pullulans</i>	BOTECTOR	NA	1 kg	0	ND	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	NA	0,6-1,7 kg	0	51-145	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75 L	3	102-145	Ne pas excéder 5,25 L de ce produit par hectare par saison.

NA : non applicable.

ND : donnée non disponible.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

CHICORÉE (FRISÉE ET SCAROLE) ET RADICCHIO – FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ


FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité				Maladies visées		
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Chicorée – Délai d'attente avant récolte (jours)	Radicchio – Délai d'attente avant récolte (jours)	Affaissement sclérotique	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i>)	Moississure grise (<i>Botrytis</i>)
MOISSISSURE GRISE (<i>Botrytis</i>) (suite)										
Amétoctradine et diméthomorphe (45 et 40)	ZAMPRO 	49	18	12/24**	3	0	0		☉	
<i>Aureobasidium pullulans</i>	BOTECTOR 	1	5	4	Au besoin	0	0			☉
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI 	1	ND	4	Au besoin	0	0	☉		☉
Fluopicolide (43)	PRESIDIO	74	78	12	Max. 880 ml/ha	2	2		☉	
Fluxapyroxade (7)	SERCADIS	92	108	12	3	1	1	☉		
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3	3	☉		☉
Sels de sodium, de potassium et d'ammonium de l'acide phosphoreux (33)	PHOSTROL	1	5	12	7	0	0		☉	
Sels de potassium de l'acide phosphoreux (33)	CONFINE EXTRA	1	5	4	6	1	1		☉	


* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Le chiffre de droite correspond au délai nécessaire pour une récolte manuelle et le chiffre de gauche, au délai nécessaire pour toute autre activité au champ.

ND : donnée non disponible.



 : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide.

 : Application aérienne permise (voir l'étiquette).

LAITUES – INSECTICIDES

N. B. En regard de l'homologation des pesticides, la laitue « romaine » doit être considérée comme une laitue « feuille »

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
ALTISES						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	1,25-2,5 L	Pommée : 5 Feuille : 21	34-67	Maximum de 2 traitements par saison.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Répression. Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500 à 1 000 ml	1	93-187	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha.
Malathion	MALATHION 500	1B	1,4-3,0 L	14	29-62	Pas plus de 1 traitement par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	77-129	Répression. Application au sol : traitement dans le sillon, au semis ou à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation. Maximum d'une seule application par année.
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	1,08-2,5 L	Pommée : 5 Feuille : 21	29-67	Maximum de 2 traitements par saison.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	3	125 ml	14	ND	Pas plus de 4 applications par saison.
	UP-CYDE 2.5 EC		200 ml		18	
	MAKO		125 ml		18	
Diméthoate	CYGON 480 EC	1B	700 ml	7	27	Ne pas utiliser sur la laitue pommée. Pas plus de 2 applications par saison.
	LAGON 480 E				26	
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	200 ml	7	16-18	Répression. Pas plus de 2 traitements.
Kaolin	SURROUND WP	NA	12,5-25 kg	0	93-186	Répression. Produit accepté en agriculture biologique. Laisse un dépôt blanchâtre sur les parties traitées.
Malathion	MALATHION 500	1B	1,40-3,0 L	14	29-62	Pas plus de 1 traitement par saison.
	MALATHION 85 E		735-1 345 ml			
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	77-129	Application au sol : traitement dans le sillon, au semis ou à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation. Maximum d'une seule application par année.

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	1B	563 à 825 g	7	57-83	Laitue pommée seulement. Pas plus de 4 traitements par saison.
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG	11	500-1 000 g	0	ND	Appliquer dans 500 L d'eau/ha. Produit accepté en agriculture biologique.
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	11B2	1,40-2,80 L	0	34-68	Produit accepté en agriculture biologique.
	DIPEL 2X DF		275-550 g		28-56	
	THURICIDE HPC		2,0-4,25 L		ND	
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 ml	1	55-58	Pas plus de 4 applications par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	250-500 ml	1	47-93	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Cyclaniliprole	HARVANTA 50SL	28	0,8-1,2 L	1	ND	Pas plus de 4.8 L/ha par saison.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	83 ml	3	16	Laitue pommée seulement.
	SILENCER 120 EC				16	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	MALATHION 500	1B	1,4-3,0 L	14	29-62	Pas plus de 1 traitement par saison.
	MALATHION 85 E		735-1 345 ml	Pommée : 3 Feuille : 14	26-48	
Méthomyle	LANNATE TOSS-N-GO	1A	0,51-1,0 kg	7	82-160	Pas plus de 3 traitements par saison.
Méthoxyfénoside	INTREPID	18A	300-600 ml	1	36-72	Ne pas appliquer au total plus de 2 L/ha sur la culture.
Naled	DIBROM	1B	1,05-1,60 L	4	79-121	Pas plus de 2 traitements par saison.
Spinétorame	DELEGATE WG	5	140-200 g	1	59-85	Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinosad	ENTRUST SC	5	364 ml	1	205	Pas plus de 3 traitements par saison.
	SUCCESS 480 SC	5	182 ml	1	162	Pas plus de 3 traitements par saison.
MINEUSES						
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	4A	56-86 g	7	49-76	Pas plus de 5 traitements par saison.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	55-87	Ne pas excéder 1 L du produit par hectare par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	1,0-1,5 L	1	187-280	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Cyclaniliprole	HARVANTA 50SL	28	1,2 L	1	ND	Pas plus de 4,8 L/ha par saison.
Cyromazine	CITATION 75 WP	17	188 g	7	ND	Pas plus de 5 traitements par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	77-129	Application au sol : traitement dans le sillon, au semis ou à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation. Maximum d'une seule application par année.

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
PUCERONS						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	1B	563-825 g	7	57-84	Laitue pommée seulement. Pas plus de 4 traitements par saison.
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	4A	56-86 g	7	49-76	Pas plus de 5 traitements par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500-1 500 ml	1	93-280	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28 / 4A	750 g	S. O.	161	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Diméthoate	CYGON 480 EC	1B	700 ml	7	27	Ne pas utiliser sur la laitue pommée. Pas plus de 2 applications par saison.
	LAGON 480 E				26	
Flonicamide	BELEAF 50 SG	9C	0,12-0,16 kg	0	61-81	Pas plus de 3 traitements par saison.
Flupyradifurone	SIVANTO PRIME	4D	500-750 ml	1	52-78	Maximum de 2 L/ha par saison.
Huile de canola	VEGOL HUILE DE CULTURE	NA	14-38 L	0	ND	Produit accepté en agriculture biologique.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	200 ml	7	16-18	Pas plus de 2 traitements.
	ALIAS 240 SC				16	
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	6 ml/100 m de rang	21	0,48-0,54 /100 m de rang	Application au sol : incorporation dans la zone d'enracinement suivant différentes méthodes (voir l'étiquette). Un traitement par saison.
	ALIAS 240 SC		650 ml		52	
Malathion	MALATHION 500	1B	1,40-3,0 L	14	29-62	Pas plus de 1 traitement par saison.
	MALATHION 85 E		735-1 345 ml	Pommée : 3 Feuille : 14	26-48	Pas plus de 1 traitement par saison.
Naled	DIBROM	1B	1,05-1,60 L	4	79-121	Pas plus de 2 traitements par saison.
Pymétrozine	FULFILL 50WG	9B	193 g	14	66	Pas plus de 2 traitements par saison.
Pyréthrine/savon insecticide	TROUNCE	3 / NA	5,0 L/100 L d'eau	1	66 /100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA	NA	14-38 L	0	ND	Phytotoxicité à surveiller si plus de 3 applications consécutives. Produit accepté en agriculture biologique.
	OPAL		14-38 L	0	ND	Phytotoxicité à surveiller si plus de 3 applications consécutives. Produit accepté en agriculture biologique.
	SAFER'S		2,0 L/100 L d'eau	0	ND	Produit accepté en agriculture biologique.
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	220-365 ml	3	61-101	Ne pas dépasser 730 ml/ha par saison.
Sulfoxaflor	CLOSER SC	4C	100-150 ml	3	49-74	Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	105 g	7	48	Maximum de 210 g/ha par saison (2 traitements).
	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	77-129	Application au sol : traitement dans le sillon, au semis ou à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation. Maximum d'une seule application par année.

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
PUNAISE TERNE						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	2,50-5,25 L	Pommée : 5 Feuille : 21	67-141	Maximum de 2 traitements par saison.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	83 ml	3	16	Pas plus de 3 traitements par saison.
	SILENCER 120 EC				16	
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	210 g	7	96	Répression. Maximum de 210 g/ha par saison (1 traitement).
THRIPS						
Cyclaniliprole	HARVANTA 50SL	28	1,2 L	1	ND	Répression. Pas plus de 4,8 L/ha par saison.
Spinétorame	DELEGATE WG	5	200-336 g	1	85-142	Maximum de 3 applications par année.
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	365 ml	3	101	Ne pas dépasser 730 ml/ha par saison.
VERS GRIS						
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 ml	1	55-58	Pas plus de 4 applications par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500-750 ml	1	93-140	Ne pas faire plus de 4 applications ou appliquer au total plus de 4,5 L/ha.
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	3	175 ml	21	ND	Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement.
	MAKO				25	
	UP-CYDE 2.5 EC				26	
Lamba-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	83 ml	3	16	À utiliser sur la laitue pommée seulement. Maximum de 3 applications par année.
	SILENCER 120 EC				16	
Perméthrine	POUNCE 384 EC	3	180-390 ml	ND	12-26	Appliquer le traitement sur les jeunes plantules jusqu'au stade 5 feuilles. Utiliser une dose plus élevée (295 à 390 ml/ha) sur les terres noires, si les larves sont grosses (2,5 cm et plus) ou si le sol est sec. Attendre au moins 5 jours après l'application avant de travailler le sol.
	PERM-UP				10-22	








NA : non applicable.









ND : donnée non disponible.


S. O. : sans objet, car application au sol à la plantation.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

LAITUES – INSECTICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité				Insectes visés							
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Pommée – Délai d'attente avant récolte (jours)	Feuille et Romaine Délai d'attente avant récolte (jours)	Altises	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Thrips	Vers gris
Acéphate (1B)	ORTHENE 75 SP	39	29	24****	4	7	NH			⊙		⊙			
Acétamipride (4A)	ASSAIL 70 WP	1	20	12	5	7	7				⊙	⊙			
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG 	ND	5	4	Au besoin	0	0			⊙					
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF  	ND	5	4	Au besoin	0	0			⊙					
	DIPEL 2X DF 														
	THURICIDE HPC 														
Carbaryl (1A)	SEVIN XLR	168	172	24	2	5	21	⊙	⊙				⊙		
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	4	1	1			⊙	⊙				⊙
Cyantraniliprole (28)	EXIREL 	175	5	12	4 ou max. 4,5 L/ha	1	1	⊙		⊙	⊙	⊙			⊙
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame (28/4A) – au sol	MINECTO DUO 40 WG	389	39	12	1 (au sol)	S. O.	S. O.	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙			
Cyclaniliprole	HARVANTA 50 SL	ND	ND	12	Max. 4,8 L/ha	1	1			⊙	⊙			⊙	
Cyperméthrine (3)	RIPCORD 400 EC	184	130	24	4	14/21**	14/21**		⊙						⊙
	MAKO			12											
	UP-CYDE 2,5 EC			12											
Cyromazine (17)	CITATION 75 WP	24	3	12	5	7	7				⊙				
Diméthoate (1B)	CYGON 480 EC	132	58	72	2	NH	7		⊙			⊙			
	LAGON 480 E														
Fonicamide (9C)	BELEAF 50 SG	5	10	12	3	0	0					⊙			
Flupyradifurone (4D)	SIVANTO PRIME 	77	18	12	Max. 2 L/ha	1	1					⊙			

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité				Insectes visés							
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Pommée - Délai d'attente avant récolte (jours)	Feuille et Romaine Délai d'attente avant récolte (jours)	Altises	Cicadelles	Fausse-arpenreuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Thrips	Vers gris
Huile de canola	VEGOL HUILE DE CULTURE 	ND	5	ND	4	0	0					⊙			
Imidaclopride (4A)	ADMIRE 240	211	6	24	2	7	7		⊙			⊙			
	ALIAS 240 SC														
Imidaclopride (4A) – au sol	ADMIRE 240	218	8	24	1 (au sol)	21	21					⊙			
	ALIAS 240 SC														
Kaolin	SURROUND WP 	1	ND	0	Au besoin	0	0		⊙						
Lambda-cyhalothrine (3)	MATADOR 120 EC	81	95	24	3	3	3**			⊙			⊙		⊙
	SILENCER 120 EC														
Malathion (1B)	MALATHION 500	144	110	24	1	14	14	⊙	⊙	⊙		⊙			
	MALATHION 85 E		92			3	14	⊙	⊙	⊙					
Méthomyle (1A)	LANNATE TOSS-N-GO	384	102	24	3	7	7			⊙					
Méthoxyfénozide (18A)	INTREPID	92	13	12	Max. 2 L/ha	1	1			⊙					
Naled (1B)	DIBROM	298	758	48	2	4	4			⊙		⊙			
Perméthrine (3)	POUNCE 384 EC 	196	139	12	Au besoin	5f***	5f***								⊙
	PERM-UP 														
Pymétozine (9B)	FULFILL 50WG	1	45	12	2	14	14					⊙			
Pyréthrine (3)/ Savon insecticide	TROUNCE 	153	73	24	Au besoin	1	1					⊙			
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA 	100	5	4	Au besoin	0	0					⊙			
	OPAL 	100	5												
	SAFER'S 	53	5												
Spinétorame (5)	DELEGATE WG	100	7	12	3	1	1			⊙			⊙		

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité				Insectes visés							
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Pommée – Délai d’attente avant récolte (jours)	Feuille et Romaine Délai d’attente avant récolte (jours)	Altises	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Thrips	Vers gris
Spinosad (5)	ENTRUST SC 	73	4	12	3	1	1			⊙					
	SUCCESS 480 SC														
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240 SC	1	115	12	Max. 730 ml/ha	3	3					⊙		⊙	
Sulfoxaflor (4C)	CLOSER SC	20	40	12	2	3	3					⊙			
Thiaméthoxame (4A)	ACTARA 25 WG	171	47	12	Max. 210 g/ha	7	7					⊙	⊙		
Thiaméthoxame (4A) – au sol	ACTARA 240 SC	175	74 / 110*****	12	1 (au sol)	S. O.	S. O.	⊙	⊙		⊙	⊙			

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Dans la laitue feuille, l’homologation du MATADOR ou du SILENCER est valide seulement pour la lutte contre la punaise terne.

*** Au plus tard au stade 5 feuilles de la culture.

**** S’il y a contact direct avec la culture, le port de gants et de manches longues est requis pour deux semaines après le délai de réentrée.


***** 74 pour l’application dans le sillon et 110 pour l’application en surface.

ND : donnée non disponible.


NH : non homologué sur ce type de laitue.

S. O. : sans objet, car application au sol à la plantation.



 : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Avant d’utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification s’il autorise ce pesticide.



 : Application aérienne permise (voir l’étiquette).

LAITUES – FONGICIDES

N.B. En regard de l'homologation des pesticides, la laitue « romaine » doit être considérée comme une laitue « feuille »

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
AFFAISSEMENT SCLÉROTIQUE (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i> et <i>S. minor</i>)						
<i>Bacillus amyloliquefaciens</i>	DOUBLE NICKEL 55	44	0,2-2,5 kg	0	14-178	Homologué aussi en application au sol (0,2 à 0,5 kg/ha).
	DOUBLE NICKEL LC		1,0-12,5 L		26-321	Homologué aussi en application au sol (1,0 à 2,5 L/ha).
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	NA	0,6-1,7 kg	0	51-145	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide	CANTUS WDG	7	385 g	14	67	Répression. Pas plus de 2 traitements par saison. Homologué contre <i>Sclerotinia minor</i> seulement.
<i>Coniothyrium minitans</i>	CONTANS WG	NA	2,0-6,0 kg	0	99-298	Répression. Incorporer au sol avant le semis ou la plantation, ou après la récolte. Doit être appliqué au moins 3 mois avant la période où la culture doit être protégée. Produit accepté en agriculture biologique.
Isofétamide	KENJA 400SC	7	0,90 L	14	174	Pas plus de 2 traitements par saison.
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	250-333 ml	1	59-78	Pas plus de 3 traitements. Maximum de 1 L/ha par saison.
Fluopyram et trifloxystrobine	LUNA SENSATION	7 et 11	400-600 mL	0	86-128	Ne pas appliquer plus de 1120 ml/ha par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75L	3	102-145	Répression. Maximum de 5,25 L/ha par saison. Homologué contre <i>Sclerotinia minor</i> seulement.
FONTE DES SEMIS ET AFFAISSEMENT SEC (<i>Pythium</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE SOIL	NA	2,7-14 L	0	31-163	Répression. Application au sol : incorporation dans la zone d'enracinement suivant différentes méthodes (voir l'étiquette). Produit accepté en agriculture biologique.
Métalaxyl-M	RIDOMIL GOLD 1G	4	115 g/100 m	Au semis	1,76/100 m de rang	Seulement pour la laitue pommée semée. Application au sol au moment du semis.
<i>Trichoderma harzianum</i>	TRIANUM G	NA	15-25 kg/ha	0	ND	Homologué pour la répression de la fonte des semis en post-levée causée par <i>Rhizoctonia solani</i> . Application des granules (G) ou du produit dilué (P), près des semences ou dans la zone d'enracinement après le repiquage.
	TRIANUM P		3-15 kg/ha		ND	

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
MILDIU (<i>Bremia</i>)						
Amétoctradine et diméthomorphe	ZAMPRO	45 / 40	1 L	0	86	Pas plus de 3 traitements par saison.
<i>Bacillus amyloliquefaciens</i>	DOUBLE NICKEL 55	44	1,0-2,5 kg	0	71-178	Produit accepté en agriculture biologique.
	DOUBLE NICKEL LC		5,0-12,5 L		128-321	
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	NA	1,7-3,3 kg	0	145-281	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Cyazofamide	TORRENT 400 SC	21	200 ml	0	73	Répression. Maximum de 6 traitements par année. Doit être mélangé avec un agent tensio-actif non ionique ou organosilicié.
Diméthomorphe	FORUM	40	450 ml	0	46	Répression. Maximum de 5 applications par saison. Doit être appliqué en mélange avec un autre fongicide efficace contre le mildiou.
Fluopicolide	PRESIDIO	43	220-292 ml	2	81-108	Doit être appliqué en mélange avec un autre fongicide efficace contre le mildiou (ex. : ALIETTE). Maximum de 880 ml/ha par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	33	2,8 kg	7	162	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mandipropamide	REVUS	40	400-600 ml	1	44-66	Pas plus de 4 traitements par saison. L'ajout d'un adjuvant non ionique (0,125 % v/v) est recommandé.
Métalaxyl-M + mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68 WP	4 / M	2,50 kg	14	134	Laitue pommée seulement. Pas plus de 3 traitements par saison.
	RIDOMIL GOLD MZ 68 WG	4 / M	2,50 kg	14	ND	Laitue pommée seulement. Pas plus de 3 traitements par saison.
Oxathiapiproline	ORONDIS ULTRA B	U15	175-350 ml	0	118	Pas plus de 4 applications. Dose maximale par saison de 1,4 L/ha. À utiliser en mélange avec ORONDIS ULTRA A (REVUS). Coût par dose calculé pour une dose standard de 600 ml d'ULTRA A et 180 ml d'ULTRA B.
Peroxyde d'hydrogène et acide peracétique	OXIDATE 2.0	NA	100 ml / 10 L d'eau	0	ND	Répression. Ne pas faire plus de 8 applications sur la culture.
Sel de zinc de Polyoxine D	DIPLOMAT 5SC	19	463-926 ml	0	ND	Répression. Ne pas appliquer plus de 2778 ml par saison.
Sels de sodium, de potassium et d'ammonium de l'acide phosphoreux	PHOSTROL	33	2,9-5,8 L	0	28-69	Maximum de 7 applications par saison de croissance.
Sels de potassium de l'acide phosphoreux	CONFINE EXTRA	33	3-7 L	1	23-61	Ne pas appliquer plus de 6 fois par saison de croissance.









MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose à l'hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
MOISSISSURE GRISE (<i>Botrytis</i>)						
<i>Aureobasidium pullulans</i>	BOTECTOR	NA	1 kg	0	ND	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	NA	0,6-1,7 kg	0	51-145	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide	CANTUS WDG	7	285 g	14	50	Pas plus de 2 traitements par saison.
Iprodione	ROVRAL	2	1,5 kg	4	162	Pas plus de 4 traitements par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75 L	3	102-145	Maximum de 5,25 L/ha par saison.
<i>Trichoderma harzianum</i>	BORA HC	NA	10 g par L d'eau	0	ND	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
	ROOTSHIELD HC				ND	
TACHE BACTÉRIENNE (<i>Xanthomonas campestris pv vitians</i>)						
Sels de potassium de l'acide phosphoreux	CONFINE EXTRA	33	7 L	1	55-61	Seulement sur la laitue feuille. Ne pas appliquer plus de 6 fois par saison de croissance.





NA : non applicable.

ND : donnée non disponible.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

LAITUES – FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité				Maladies visées				
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Pommée – Délai d'attente avant récolte (jours)	Feuille et Romaine Délai d'attente avant récolte (jours)	Affaissement sclérotique	Affaissement sec et fonte des semis	Mildiou	Moissure grise (Botrytis)	Tache bactérienne (Xanthomonas)
Amétoctradine et diméthomorphe (45/40)	ZAMPRO 	49	18	12/24**	3	0	0			⊙		
<i>Aureobasidium pullulans</i>	BOTECTOR 	1	5	4	Au besoin	0	0				⊙	
<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (44)	DOUBLE NICKEL 55 	1	5	4	Au besoin	0	0	⊙		⊙		
	DOUBLE NICKEL LC 											
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI 	1	ND	4	Au besoin	0	0	⊙		⊙	⊙	
	SERENADE SOIL 	1	ND	4	Au besoin	0	0		⊙			
Boscalide (7)	CANTUS WDG	59	32	12	2	14	14	⊙			⊙	
<i>Coniothyrium minitans</i>	CONTANS WG 	1	5	4	ND	0	0	⊙				
Cyazofamide (21)	TORRENT 400SC	1	54	12	6	0	0			⊙		
Diméthomorphe (40)	FORUM	40	13	12/48**	5	0	0			⊙		
Fluopicolide (43)	PRESIDIO	74	78	12	Max. 880 ml/ha	2	2			⊙		
Fluopyram et trifloxystrobine (7 et 11)	LUNA SENSATION	108	151	12	Max. 1120 ml/ha	0	0	⊙				
Fluxapyroxade (7)	SERCADIS	92	108	12	3	1	1	⊙				
Fosétyl-AI (33)	ALIETTE WDG	1	59	12	5	7	7			⊙		
Iprodione (2)	ROVRAL	21	287	12	4	4	4				⊙	
Isofétamide (7)	KENJA 400SC	21	23	12	2	14	14	⊙				
Mandipropamide (40)	REVUS 	15	5	12	4	1	1			⊙		
Métalaxyl-M (4)	RIDOMIL GOLD 1G	19	13	12	1 (au semis)	S. O.	NH		⊙			
Métalaxyl-M/ mancozèbe (4/M)	RIDOMIL GOLD MZ 68WP	26	463	24	3	14	NH			⊙		
	RIDOMIL GOLD MZ 68WG	26	231									
Oxathiapiprolone (U15)	ORONDIS ULTRA B	20	ND	12	4	0	0			⊙		

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité				Maladies visées				
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Pommée – Délai d'attente avant récolte (jours)	Feuille et Romaine Délai d'attente avant récolte (jours)	Affaissement sclérotique	Affaissement sec et fonte des semis	Mildiou	Moissure grise (Botrytis)	Tache bactérienne (Xanthomonas)
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3	3	⊙			⊙	
Sel de zinc de Polyoxine D (19)	DIPLOMAT 5SC	2	ND	4	Max. 2778 ml/ha	0	0			⊙		
Sels de sodium, de potassium et d'ammonium de l'acide phosphoreux (33)	PHOSTROL	1	5	12	7	0	0			⊙		
Sels de potassium de l'acide phosphoreux (33)	CONFINE EXTRA	1	5	4	6	1	1			⊙		⊙ ²
<i>Trichoderma harzianum</i>	BORA HC 	1	5	4	Au besoin	0	0				⊙	
	ROOTSHIELD HC 	1	5	4	Au besoin	0	0				⊙	
	TRIANUM G 	1	5	4	1 (à l'implantation)	S. O.	S. O.		⊙ ¹			
	TRIANUM P 											

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Le chiffre de droite correspond au délai nécessaire pour une récolte manuelle et le chiffre de gauche, au délai nécessaire pour toute autre activité au champ.

1. Homologué pour la répression de la fonte des semis en post-levée causée par *Rhizoctonia solani*.

2. Homologué seulement pour la laitue feuille.

ND : donnée non disponible.

NH : non homologué sur ce type de laitue.

S. O. : sans objet, car application au sol au semis ou à la transplantation.



: Produit pouvant être autorisé en production biologique. Avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide.



: Application aérienne permise (voir l'étiquette).